

[Text]

made on the last day, may I suggest, Mr. Chairman, that this premise is ethically false because it allows the polluter to shirk his clear responsibility by shoving the burden on the federal taxpayer, who is often the non-polluter. I submit that such an approach is inefficient because it puts no stress on the waste disposer to reduce his waste loads. I have repeatedly emphasized that it is the polluter who must pay directly and immediately if we are to achieve the new ethic that polluting is a cost of production, or the use of water is a cost of production, and rehabilitating it is a proper cost of production. That is not to say that municipalities do not need loans. Indeed, I support such loans, but such loans of course encourage the polluter to pay, not to avoid the payment of costs, and that is a very different philosophy from the general taxpayer paying to rehabilitate water which has been polluted, thence enabling the polluter to avoid the cost.

The member from Winnipeg North spoke of the role of science and technology. I agree that we must harness the potent forces of these disciplines. This bill stresses research, it provides for the utilization of advisory committees and it recognizes that true management includes the efficient organization of knowledge.

Mr. Chairman, the rest of the comments I have here are rather general comments that I think I have already touched on. I may have missed some specific criticisms of various members, but we have tried to cover them all both in my general comments and in my specific comments, and in this summary I have tried to possibly pick up some of the criticisms which have not been touched upon in my remarks up to this time.

The genius of this Act, if I may respectfully so suggest—not on my part but on the part of those people who in past years have studied resource management around the world—is the clear recognition that water resource management in Canada is properly a federal-provincial undertaking and that waste management must become a part of our way of life; its ethics, its legal restrictions and its economic forces.

We have tried to avoid the constitutional thicket, we have recognized the variety of conditions and we have provided the great flexibility that is necessary. We have avoided simplistic, glib approaches that ignore the real mechanisms in society and which have allowed primitive and modern man to be immersed in their own wastes.

It is not less bold to agree to joint actions with the provinces; it is not less bold to be realistic with regard to the constitution, imperfect though we may feel it is; it is not less bold to suggest that we must plan comprehensively; it is not less bold to recognize

[Interpretation]

vraient absorber le coût de ce projet, je dois dire que c'est une proposition moralement fautive parce qu'elle permettrait aux entreprises responsables de la pollution de se soustraire à sa responsabilité évidente en rejetant le fardeau sur le contribuable fédéral qui, souvent, n'y est pour rien. Je pense que c'est là une solution peu efficace parce qu'elle ne contraint pas l'entreprise responsable à diminuer ses quantités de déchets. J'ai souligné à plusieurs reprises que ce sont ces entreprises qui doivent payer directement et immédiatement si nous voulons arriver à la responsabilité morale voulant que la pollution constitue un coût de production ou que l'utilisation de l'eau constitue aussi un coût de production, et que l'épuration de celle-ci constitue également un coût de production. Je ne dis pas que les municipalités n'ont pas besoin de prêts. En fait, je suis favorable à ces prêts, mais des prêts de ce genre encouragent l'entreprise responsable à payer et non pas à éviter le paiement des coûts. C'est une façon de voir les choses très différente de celle qui voudrait que ce soit le contribuable qui absorbe le coût d'épuration des eaux.

Le député de Winnipeg-Nord a parlé du rôle de la science et de la technologie. Je reconnais qu'il faut mettre à profit le potentiel de ces disciplines. C'est pourquoi le projet de loi insiste sur la recherche, prévoit le recours à des comités consultatifs et reconnaît qu'une bonne gestion comprend l'application efficace des connaissances.

Monsieur le président, mes autres commentaires sont des commentaires d'ordre général, dont j'ai probablement déjà parlé. J'ai peut-être oublié certaines critiques précises, mais j'ai essayé de toutes les inclure dans mes commentaires d'ordre général et particulier et de répondre, dans ce sommaire, à certaines critiques que j'aurais pu avoir oubliées jusqu'ici.

Le génie de cette loi, si vous me permettez d'utiliser ce mot, non pas à mon propre endroit, mais à l'endroit de ceux qui, au cours des dernières années, ont étudié la gestion des ressources dans le monde entier, c'est la reconnaissance claire et nette du fait que la gestion des ressources en eau au Canada est une entreprise fédérale-provinciale et que la gestion des systèmes de destruction des déchets doit s'implanter chez nous, tout comme sa morale, ses restrictions légales et ses forces économiques. Nous avons cherché à éviter les écueils constitutionnels, nous avons tenu compte de la diversité des conditions et nous nous sommes assurés de la grande souplesse qui était nécessaire. Nous avons évité les vues simplistes qui ne tiennent pas compte des mécanismes réels de la société et qui ont permis à l'homme primitif et moderne de s'enliser dans ses propres déchets.

Il n'en est pas moins audacieux d'admettre une action conjointe avec les provinces; il n'en est pas moins audacieux de se montrer réaliste en ce qui concerne les domaines constitutionnels, quelles que soient les imperfections qu'on y voit; il n'est pas moins